

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 OCTOBRE 2025**

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	13
Présents :	09
Pouvoirs :	01
Votants :	10
Date de convocation :	10/10/2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT.*

**Etaient présents :** M. BOURRÉE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. HASLÉ Julien, M. HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

**Pouvoirs :** de M. FORBIN Paterne à M. CINTRAT Jean-Luc.

**Absents :** M. HÉMOND Nicolas, M. JOB David, Mme FOUSSEREAU Nathalie.

M. Arnaud FERRAND est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**DÉCISIONS DU MAIRE :**

- Vu la délibération N° 2025/35 du 25 juin dernier autorisant le Maire à faire réaliser l'alignement des emplacements au nouveau cimetière, le devis de Géoplus a été retenu pour 1.664 TTC (Axis conseil =1920 €).
- Reprise de provisions par décision du Maire N°2/2025 : sur demande du Service Comptable du 14/10, la reprise de provisions pour 530,30 € est réalisée par l'émission d'un titre au compte 7817.

**DCM 2025-046 : INSERTION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**  
**RÉVISION DES TARIFS**

Mme le Maire propose aux conseillers présents de réviser les tarifs pour insertion dans le bulletin municipal inchangés depuis 2022.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *De ne pas appliquer d'augmentation et de conserver les tarifs d'insertion comme suit :*
  - 1/8ème de page 45 €
  - 1/4 de page 95 €
  - ½ page 190 €
- *Que cette tarification s'applique pour les futurs bulletins municipaux.*

**DCM 2025-047 : DÉBOISEMENT DU CHEMIN DE COTTEREAU**  
**- DEMANDE, MANDAT, CONVENTION DE REBOISEMENT**

Dans le cadre du projet de réhabilitation du chemin de Blanchamp à Cottreau avec pour objectif 1<sup>er</sup> de rendre l'accessibilité à une parcelle enclavée et, en 2<sup>nd</sup> lieu d'ouvrir une voie de randonnée ; Une visite sur site avec une société d'abattage a abouti à la conclusion d'un contrat d'abattage et achat du

bois validé le 04 septembre dernier.

Cet abattage nécessite une **demande préalable de défrichement** auprès de la DDT- unité Nature Forêt dans les conditions suivantes :

- Demande de défrichement pour environ 1670 m<sup>2</sup> (ancien chemin bordant la C47) et 1100 m<sup>2</sup> (nouveau tracé sur la parcelle C49a)
- Ouvrant obligation de **COMPENSATION FINANCIÈRE**
  - o Soit par indemnisation d'environ 3586 € (7970 €/ha)
  - o Soit par reboisement sur une surface équivalente dans les 5 ans suivant le défrichement : cette possibilité moins onéreuse est proposée avec accord des consorts de Talhouët de plantation sur un terrain leur appartenant.

**Pour la demande de défrichement, un dossier unique peut être déposé pour les 2 propriétaires concernés sous réserve de conclure au préalable un mandat l'autorisant ;**

**Pour la solution de reboisement sur le sol d'un tiers, une convention est à établir avec les propriétaires concernés.**

Mme le Maire présente les projets de mandat et convention susmentionnés et sollicite l'avis du conseil municipal sur l'opération de défrichement et les dossiers à conclure.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *De procéder au défrichement des parcelles nécessaires à la remise en état du chemin de Blanchamp à Cottreau ;*
- *De valider les projets présentés et joints en annexe :*
  - o *de mandat de dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement conjointe,*
  - o *de convention de reboisement sur sol d'autrui.*
- *D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire (demande, mandat, convention...) et la mener à bien.*

#### **DCM 2025-048 : REPAS DES AÎNÉS-TARIFS DES ACCOMPAGNATEURS**

La commune organise chaque année un repas des seniors offert aux habitants d'Authon âgés de plus de 70 ans. Cette année de nombreuses personnes hors bénéficiaires ont émis le souhait d'y participer. Il est proposé de demander une participation à ces « invités » à hauteur de 35 € afin de couvrir les frais de traiteur et boissons.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *De fixer une participation financière aux repas des aînés applicable aux accompagnateurs des bénéficiaires d'un montant de 35 € ;*
- *De confier à Mme le Maire le soin d'ordonnancer ces recettes au compte 706888.*

#### **Point 2 à l'ordre du jour- TRAVAUX DE VOIRIE- DEVIS -DÉCISIONS REPORTÉES**

##### **A. ROUTE DE LA THOERIE-gravillonnage-**

Un seul devis a été reçu :

EUROVIA sur 4.950 m<sup>2</sup>                    15.150,00 HT

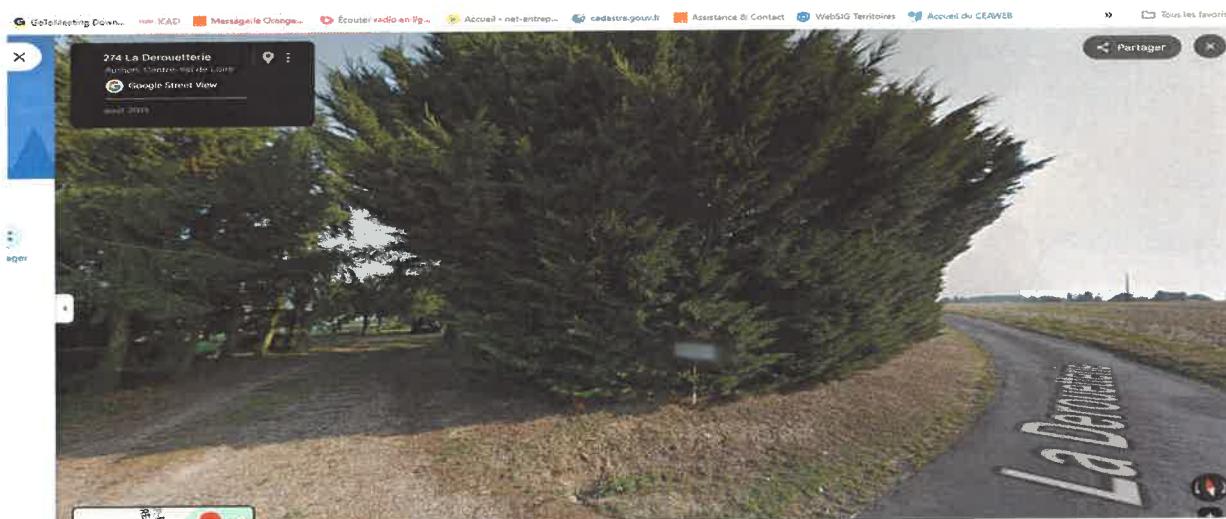
2 devis sont attendus (TOURS'N TP et HUBERT- visites sur site le 15et 16/10)

Le sujet sera présenté au prochain conseil.

## B. ROUTE DE LA DEROUETTERIE- renforcement de rives

SOCIÉTÉ	REVÊTEMENT	CHIFFRAGE € HT	EVACUATION	TOTAL AVEC ÉVAC°	TARIF AU ML
ALTA TP	PATA sur 225 ml	10.430,25	INCLUS	10.430,25	46,35 €
LEFEVRE	bi couche sur 150 ml	4.965,20	évacuation en + déblais 1.200	6.165,20	41,10 €

**DÉBAT :** les limites de la voie ne sont pas clairement définies, il est demandé de procéder à un bornage afin de connaître l'origine de propriété de la haie gênant la circulation (cf image ci-après)



### QUESTIONS DIVERSES.

- Concert du 18/10 par la chorale Euphonia- tarif 5 € adulte et 3 € enfant  
Présence des élus souhaitée et vente de tickets également.

- **Point de situation salle de convivialité**

Visites sur site avec l'entreprise Dahuron et un technicien Viessman, fournisseur de la CTA

- Le 23/09 pour un point de situation
- Le 08/10 pour contrôle du fonctionnement du chauffage et de la VMC, les 2 installations sont opérationnelles.
- Le 14/10 pose d'un compteur d'énergie et d'un enregistreur de températures pour suivi.

Les soldes de règlement des sociétés Laforest et Dahuron seront réalisés dès réception des factures incluant les pénalités réglementaires applicables.

- **Remerciements :** de M. Garcia pour son entrée, de Mme Chetout pour la réfection de trottoirs rue des acacias.

### QUESTIONS DIVERSES.

### **DATE PROCHAIN CONSEIL : JEUDI 20 NOVEMBRE 2025**

Rédigé conformément aux débats, le 17 Octobre 2025  
Approuvé lors du conseil municipal du 20 Novembre 2025

Mme le Maire  
Marie-José CINTRAT

M. le secrétaire de séance  
Arnaud FERRAND

